

nonce avant que le Service d'information canadien prit des engagements.

(Le crédit est adopté.)

M. McNAUGHT: Avant que nous abordions les crédits du ministère du Travail, je tiens à rappeler que les pages sont ici depuis neuf heures ce matin. Peut-être pourrions-nous leur permettre de se retirer.

Des VOIX: Très bien.

M. le PRÉSIDENT: J'en parlerai à M. l'Orateur et je ne doute pas qu'il y consente s'il nous est possible de nous en dispenser. Ils nous rendent de précieux services.

M. GRAYDON: Que ferons-nous sans eux?

MINISTÈRE DU TRAVAIL

109. Administration—\$755,967.

M. MacINNIS: Le ministre compte-t-il nous présenter un exposé?

L'hon. HUMPHREY MITCHELL: De quoi?

M. MacINNIS: De l'activité de son ministère. Je ne le lui demande pas mais j'ai certaines observations à formuler et, par courtoisie, je ne voudrais pas lui enlever la parole.

L'hon. M. MITCHELL: J'ai préparé un exposé, que je n'ai pas ici, mais que je me procurerai, si l'honorable député veut attendre une couple de minutes. Il me faudra quarante minutes pour en donner lecture.

M. GRAYDON: Peut-être pourriez-vous vous entendre pour l'abréger.

L'hon. M. MITCHELL: Non, je ne fais pas d'objection, si l'honorable député en veut la lecture.

M. MacINNIS: Non. Je voulais simplement savoir si le ministre avait un exposé à donner. Je ne veux pas être importun.

L'hon. M. MITCHELL: Mon exposé est tout préparé, mais vu le peu de temps à notre disposition, j'ai cru devoir m'abstenir d'en donner lecture.

M. LENNARD: Le ministre a fait des exposés pendant toute la session.

M. BRACKEN: Je ne prétends pas que le ministre doive faire un discours de quarante minutes ou que tout ministre doive faire un long discours en déposant ses crédits, mais on me permettra sans doute quelques brèves observations. Avant l'examen de leurs crédits, les ministres devraient nous donner un bref aperçu de tout changement notable survenu dans les méthodes du ministère ou de toute nouvelle question importante qui a surgi et entraîne des affectations. Nous votons ici les deniers des contribuables; le Gouverne-

ment, par l'entremise du ministre, nous demande le droit de dépenser l'argent des contribuables. Dans les circonstances, je ne m'oppose pas à la rapidité avec laquelle les crédits ont été adoptés ce soir; j'estime cependant que, sans prononcer un long discours, le ministre devrait nous dire brièvement ce que comportent ces crédits, comment ils se comparent à ceux de l'an dernier, quels changements on y a effectués, quels nouveaux programmes on a adoptés, s'il y a lieu quelles divisions on a omises, si les crédits sont plus considérables, pourquoi, et ainsi de suite. Un bref exposé instructif de ce genre donnerait au moins une idée de la façon dont le ministère se propose de s'acquitter de sa tâche cette année en fonction de ce qu'il a fait l'an dernier.

L'hon. M. MITCHELL: Quinze minutes me suffiront, pourvu qu'il n'y ait pas d'interruptions.

M. KNOWLES: Tout dépend de la teneur de cet exposé.

L'hon. M. MITCHELL: Très bien. Le Canada est un pays libre; on y jouit d'une liberté illimitée. Quoi qu'en pense l'honorable député, j'estime que mon ministère est le meilleur de tous.

M. GRAYDON: C'est inévitable avec un tel ministre.

L'hon. M. MITCHELL: On m'a apporté une déclaration destinée à une autre occasion et, par conséquent, je devrai improviser. Je me souviens très bien que feu l'honorable W. L. Motherwell, au moment de l'examen de ses crédits, se présentait à la Chambre sans autre document que le budget des dépenses. Sans l'aide d'aucun fonctionnaire, il se tirait aussi bien d'affaire que ceux qui ont devant eux un amas de volumes et qui font de longs discours.

Le ministère du Travail comprend, bien entendu, plusieurs services. Vient en premier lieu la division de l'administration. Il y a ensuite la division qui s'occupe de la conciliation en matière de différends ouvriers, dont relèvent, bien entendu les conseils du travail en temps de guerre établis dans les diverses provinces, de même que le Conseil national du travail en temps de guerre.

Nous nous sommes chargés de la formation professionnelle des soldats, auparavant dévolue au ministère des Affaires des anciens combattants; cette tâche est en soi très considérable. Nous avons aussi juridiction sur les prisonniers de guerre, mais ce travail sera bientôt terminé. Toutefois, ce service a comporté de grands avantages pour les exploitants forestiers et les cultivateurs du Canada, surtout en ce qui concerne l'industrie de la betterave à